



**Bureau de la protection des  
droits et du territoire**

265, boul. des Montagnais, C.P. 8000  
Sept-Îles QC G4R 4L9

Tél. : 418 962-0327  
Fax. : 418 962-0937

Uashat mak Mani-utenam, le 8 décembre, 2023

ATTN : Agence d'évaluation d'impact du Canada

PAR COURRIEL

**Re : Commentaires préliminaires d'ITUM quant à la Description initiale de projet du  
« Projet minier de terres rares de Strange Lake »**

---

Kuei,

Je vous écris au nom du Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM) afin de vous faire part des commentaires très préliminaires d'ITUM suite à notre révision de la Description initiale de projet (ci-après, la « **Description** ») du projet minier de terres rares de Strange Lake (ci-après, le « **Projet** ») déposée par le promoteur Torngat Metals (ci-après, le « **Promoteur** »).

Des représentants d'ITUM, dont le soussigné, ont aussi participé à une rencontre préliminaire avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (« **l'Agence** ») le 16 août 2023 et à une rencontre préliminaire avec le Promoteur le 8 novembre 2023.

Le Projet inclut la construction, l'exploitation et la fermeture d'une mine de terres rares à ciel ouvert située à environ 235 kilomètres au nord-est de Schefferville, au Québec, une route saisonnière d'environ 160 kilomètres entre le site de la mine et le port de Voisey's Bay sur la côte du Labrador et une usine de séparation et de purification à Sept-Îles qui va traiter le concentré afin de produire des oxydes de terres rares séparés.

Les infrastructures minières ainsi que l'usine se retrouveraient sur le Nitassinan des Innus de Uashat mak Mani-utenam. L'usine se situerait d'ailleurs à un plus de 5km de la communauté de Uashat.

ITUM compte communiquer avec la Commission de la qualité de l'environnement Kativik afin d'assurer la pleine participation de notre communauté à l'évaluation d'impact en cours de réalisation par la commission. Nous tenons d'ailleurs à ce que le Québec remplisse ses obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement à notre égard en lien avec les infrastructures minières du Projet. Pour le moment, nous n'avons reçu qu'une lettre de consultation quant à la composante 'usine de deuxième transformation' du Projet.

En effet, les Innus de Uashat mak Mani-utenam n'ont jamais été consultés quant à l'octroi des claims miniers en lien avec le Projet ni quant à la réalisation des travaux d'exploration réalisés depuis bien des années au site minier. Pourtant, les travaux d'exploration minière ont des impacts importants sur nos activités traditionnelles et portent préjudice à nos droits. Une telle consultation

nous aurait permis d'informer le Promoteur et les gouvernements de plusieurs de nos préoccupations importantes à l'égard du Projet bien avant le dépôt de la Description.

Lors de notre rencontre préliminaire avec le Promoteur le 8 novembre, nous avons même dû expliquer que les infrastructures minières du Projet se retrouveraient à l'intérieur des frontières de notre Nitassinan. Le Promoteur n'avait jamais auparavant communiqué avec nous au sujet des infrastructures minières, dont au sujet des impacts sur la pratique de nos activités traditionnelles.

Il vaut la peine de noter que nous avons déjà formulé de sérieuses réserves à l'égard du Projet dans le cadre des consultations gouvernementales quant à la *Stratégie canadienne sur les minéraux critiques* (Ressources naturelles Canada, 2022) ainsi que quant au *Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025* (Gouvernement du Québec, 2020).

Les présents commentaires se veulent toujours généraux et préliminaires vu que les divers processus d'évaluations environnementales sont toujours à un stade préliminaire, mais également parce que de par notre analyse de la Description et de par notre rencontre préliminaire avec le Promoteur le 8 novembre, la conception du Projet est toujours loin d'être finalisée avec beaucoup de questions fondamentales toujours en suspens en lien avec la technologie et les procédés qui seront employés.

L'état actuel du Projet nous permet tout de même de formuler les commentaires suivants et de souligner plusieurs préoccupations très importantes avec le Projet.

### **Position des Innus de Uashat mak Mani-utenam quant aux projets de développement sur notre Nitassinan**

Comme vous savez, nous occupons depuis des temps immémoriaux un vaste territoire sur la péninsule Québec-Labrador (notre Nitassinan) et nous y pratiquons un mode de vie unique qui comprend la chasse, la pêche, la cueillette et le piégeage. Notre peuple a non seulement subsisté depuis des millénaires grâce aux ressources du territoire, mais nous maintenons un lien spirituel avec notre Nitassinan.

Nous sommes donc les propriétaires du Nitassinan et de ses ressources naturelles et nous avons l'autorité et la responsabilité de gérer, de préserver et de protéger nos terres ancestrales. Tout développement dans notre Nitassinan exige notre consentement explicite, et ce, en vertu de la loi que nous avons adoptée comme nation souveraine, en vertu de notre titre ancestral protégé par la Constitution canadienne et en vertu de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones*.

Au cours du milieu du vingtième siècle et jusqu'à ce jour, des projets de développement et d'exploitation à grande échelle, dont des projets miniers et hydroélectriques, ont dévasté notre Nitassinan, ont sévèrement altéré notre utilisation du Nitassinan et, par conséquent, ont complètement perturbé notre mode de vie, tout afin de satisfaire aux besoins économiques non seulement du Québec, mais du monde entier. Ces projets ont été approuvés par les provinces et le Canada sans notre consentement et sans même que nous soyons consultés, accommodés et

justement compensés. Les gouvernements ainsi que les promoteurs ont tiré des bénéfices et des profits énormes sur le dos de nos ressources.

Nous sommes toujours à la recherche d'une juste réparation pour ces torts. Entre-temps, nous avons maintenant les moyens afin d'assurer qu'une telle situation injuste ne se reproduise pas de nos jours. Nous ne permettrons donc pas qu'une nouvelle génération de mines et d'infrastructures y associées se développe sans notre consentement.

Ceci étant, les Innus de Uashat mak Mani-utenam ne s'opposent pas à toute exploitation de ressources naturelles sur notre territoire traditionnel. Cependant, tout nouveau projet proposé doit obtenir notre consentement, doit bénéficier à notre peuple – à travers des retombées économiques mais aussi à travers une participation financière équitable ou de l'actionnariat – et ne doit pas présenter de risques environnementaux pour notre Nitassinan.

En ce qui a trait aux « minéraux critiques », nous sommes sensibles à la hausse de la demande mondiale pour des technologies vertes ainsi que pour les ressources minérales dont dépendent ces technologies, surtout au moment de la présente crise climatique. Par contre, il y a bien des crises auxquelles font face l'humanité, y compris une perte critique de diversité biologique et il doit donc y avoir un juste équilibre entre d'un côté l'exploitation des minéraux critiques et d'un autre côté la protection de notre territoire. En effet, la protection de notre Nitassinan est notre plus grande priorité et nous nous attendons à ce qu'elle soit la priorité du Gouvernement du Canada aussi.

Il est essentiel de se rappeler également que l'extraction minière n'est pas la seule façon de combler les besoins en terres rares : la récupération, le recyclage et la réutilisation des minéraux critiques dans l'esprit d'une économie davantage circulaire est certainement une avenue que nous privilégions plutôt que l'ouverture de nouvelles mines.

## **Nos préoccupations principales avec le Projet**

### **a) Commentaires généraux sur la Description**

Étant donné que le Projet demeure à un stade préliminaire, avec beaucoup d'études encore à réaliser, il n'est pas surprenant que la Description demeure encore sommaire. Voici donc des commentaires d'ordre général que nous pouvons formuler à l'égard de la Description :

- De manière générale, la section 19 de la Description couvre nos nombreuses préoccupations en lien avec les risques à notre santé et la contamination de notre Nitassinan, y compris la faune et la flore, l'air ainsi que nos lacs, rivières et la baie des Sept-Îles.
- Nous notons également que les composantes valorisées de l'écosystème (CVE) identifiées par le Promoteur, toujours à la section 19, englobent l'ensemble des enjeux, sauf que l'acceptabilité sociale devrait figurer également comme CVE. Vu les préoccupations importantes en lien avec le Projet, tel que le promoteur note à la page 197, « l'acceptation du projet par les communautés autochtones et non autochtones directement touchées sera

particulièrement importante, tant dans le Nord que dans la région de Sept-Îles. » Cette question d'acceptabilité sociale sera fondamentale et devra assurément figurer comme une CVE.

- Le Promoteur note à la p.246 de la Description que des « mesures d'atténuation supplémentaires pourraient également être définies au moment de l'étude d'impact, en collaboration avec les communautés autochtones concernées, sur la base de leurs attentes et de leurs préoccupations à l'égard du projet proposé. » Nous pouvons confirmer que les mesures d'atténuation prévues pour le moment à la section 19 de la Description ne sont certainement pas adéquates. Par contre, comme nous décrivons ci-dessous, hormis la question de « mesures d'atténuation », il est loin d'être clair qu'une technologie existe qui pourrait assurer une extraction et un traitement sécuritaires des terres rares. De la même manière, il n'est pas clair non plus que le projet minier le plus propre au monde qui se situerait à cet endroit pourrait garantir qu'il n'y aura pas d'effets négatifs sur la harde de caribous de la rivière George.

En effet, en plus des commentaires d'ordre général ci-dessus, nous souhaitons souligner en particulier deux types de préoccupations très importantes avec le Projet à ce stade-ci : les risques et dangers propres à l'exploitation et le traitement des terres rares et les risques et dangers associés aux endroits où se situerait le Projet.

#### **b) Risques liés aux terres rares**

Lors de notre rencontre préliminaire avec le Promoteur du 8 novembre, nous avons noté qu'à notre connaissance, il n'existe pas encore dans le monde entier une mine de terres rares qui ne constitue pas un fléau écologique. Le Promoteur n'a pas pu nous identifier un exemple qui démentirait notre thèse.

La Description explique, tout comme le Promoteur l'avait fait lors de notre rencontre, qu'il travaille sur de nouveaux procédés moins toxiques, mais d'un autre côté, le nouveau processus afin de faire la séparation et la purification à l'usine de Sept-Îles qui est décrit globalement à la p.72 ressemble pourtant au processus typique faisant appel à des acides puissants, ce qui a un impact néfaste important sur les milieux environnants.

De plus, tel que le Promoteur indique à la p.75 de la Description, le thorium et l'uranium sont naturellement liés aux terres rares. Ces radionucléides seront présents tout le long des procédés miniers jusqu'à ce qu'ils soient finalement séparés à l'usine à Sept-Îles. Le Promoteur ne semble pas avoir trouvé une solution encore par rapport au stockage des radionucléides une fois séparés des éléments de terres rares. Nous sommes tous conscients bien sûr des défis à stocker à long terme de manière sécuritaire les radionucléides.

Cette problématique ainsi que les effets dangereux bien connus de la contamination radioactive avaient motivé en grande partie l'opposition des Premières Nations, y compris la Nation Innue, à l'exploitation de l'uranium sur leurs territoires.

Le potentiel est bien présent que des radionucléides – ainsi que des métaux lourds – puissent s'infiltrer dans l'environnement au site minier ou bien au site de l'usine à Sept-Îles.

Selon notre compréhension, il y a aussi une absence importante d'études quant à l'impact de l'extraction des éléments de terres rares sur la chaîne alimentaire.

Nous comprenons que tel qu'indiqué à la p.196 de la Description que le Promoteur va réaliser une « évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement (ERSH) » en lien avec les risques de radioactivité. Il n'est pas clair encore par contre si une telle étude sera assez large pour traiter de tous les risques à la santé associés avec le Projet.

Même si les risques sont peut-être plus faibles dans le cas d'un projet de terres rares en comparaison avec l'exploitation uranifère, nous ne pouvons pas tolérer le moindre risque pour la santé de notre territoire et de notre peuple.

Somme toute donc, il reste encore énormément de travail à faire et de nombreuses études à mener avant de pouvoir bien cerner les impacts et les risques associés aux procédés d'extraction et de traitement des terres rares dans le cadre du Projet.

### **c) Impacts et risques particuliers associés à la localisation du Projet**

Nous avons également des préoccupations énormes liées à la localisation du site minier dans la partie nordique de notre Nitassinan à l'intérieur des aires d'occupation traditionnelles du caribou migrateur de la harde de la rivière George.

Le caribou (Atik<sup>u</sup>) est une espèce phare dans notre culture innue et est en fait intrinsèquement lié au mode de vie nomade des Innus : nos ancêtres ont parcouru l'entièreté du territoire à la recherche de cet animal vénéré, mais aujourd'hui, comme vous savez, les populations de caribou de la rivière George sont en train de subir un déclin alarmant.

Il est donc critique de prendre des mesures pour protéger le caribou de la rivière George, son habitat et particulièrement, ses aires de mise bas. C'est précisément ce que les Innus de Uashat mak Mani-utenam font en coopération avec les Inuit, les Naskapis, les Cris et d'autres communautés innues dans le cadre de la *Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule Ungava*. Ces gouvernements et nations autochtones ont signé, en 2017, une entente historique sur la préservation et la gestion afin d'assurer la survie du caribou de la péninsule de l'Ungava, en particulier le troupeau de la rivière George.

Nous considérons que la perturbation de l'habitat du caribou par l'activité industrielle dans le nord, dont les projets d'exploration et d'exploitation minière passés et en cours, a contribué de manière importante au déclin du troupeau de caribou de la rivière George.

Dans le cas du Projet, le site minier se situerait à moins de 50 kilomètres de l'aire de mise bas du troupeau de caribou de la rivière George.

Comme nous avons expliqué au Promoteur lors de notre rencontre du 8 novembre, le site minier se situe à un endroit historique sacré qui a toujours été utilisé pour la chasse aux caribous.

La route de 160 km présente un risque additionnel important pour la harde et ses migrations.

ITUM compte d'ailleurs également discuter du Projet et de ses risques potentiels avec le reste de la Nation Innue ainsi que les autres membres de la *Table ronde autochtone sur le caribou de la péninsule Ungava*.

Finally, the Project is also located near critical water bodies. Despite the fact that the Promoter claims to have prepared studies to demonstrate that there will be no risk of contamination, we cannot ignore the possible negative effects of the Project on the watershed of the George River, on the Rapides Lake, source of drinking water, and on the Sept-Îles Bay.

### **Impacts cumulatifs du Projet**

We have noted many gaps related to the characterization of the Description of potential cumulative impacts of the Project in section 25.3 :

- The Promoter neglects to include other rare earth mines proposed elsewhere in the northern part of our Nitassinan, such as the Ashram project of the Commerce Resources company and especially the Crater Lake project of the Imperial Mining company, whose deposit is located near the Project.
- As for the mill, it is essential to take into account the numerous other projects of mills seeking to be established in Sept-Îles. There will certainly be choices to be made by the governments and ITUM: the region of the Sept-Îles Bay cannot accommodate an unlimited number of new industrial projects, with all the nuisances and associated risks. The potential of risks and negative effects of projects will certainly weigh heavily in the equation.

### **Conclusion**

In sum, ITUM is very aware that the international demand for critical minerals will put pressure on the mining development. We must have a place of first importance, not only in the strategic reflection on this sector, but also in the decision-making concerning the exploitation of resources on our lands.

If it is a responsible project that does not present risks for our territory and our people, we are ready to work with Canada and the provinces - if these governments are ready to work with us.

However, if a project could, in our estimation, put our Nitassinan or the health of our members in jeopardy, the project will simply not see the light of day.

As described here, we have serious reservations about the Project. ITUM will never give its consent to a standard rare earth mine. But even if the Promoter could put in place new procedures and technologies that present little or no risk for our Nitassinan and our population, it is far from certain that a mine and a road can be established in the locations provided without constituting a significant danger for the caribou.

One thing is certain, however, it is of utmost importance that a federal impact evaluation of the project is absolutely necessary. First, it is the only evaluation that will be able to take into account the Project in its entirety, which affects numerous First Nations and communities

Inuit et traverse des frontières provinciales. Deuxièmement, si on se réfère à la *Loi sur l'évaluation d'impact* fédérale, le Projet aura, tel que plus amplement décrit à la présente, de nombreux « effets relevant d'un domaine de compétence fédérale », dont sur:

- le patrimoine naturel et le patrimoine culturel des peuples autochtones;
- l'usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles;
- des éléments d'importance sur le plan historique, archéologique, paléontologique ou architectural;
- les conditions sanitaires, sociales et économiques des peuples autochtones du Canada.

ITUM compte donc sur le gouvernement fédéral pour assumer ses obligations environnementales à l'égard du Projet ainsi que les obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement qu'il doit aux Innus de Uashat mak Mani-utenam.

Iame,

Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam

<Original signé par>

André Michel

Directeur du bureau de la protection des droits et du territoire